



CR des CTM Conjointes 18 avril 2013

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un CTM conjoint pour : uniquement des points non pour avis (le 1^{er} ayant été retiré de l'ordre du jour) mais pour information

- **Point n°1** : projet d'instruction relatif à la mise en place d'une cellule d'écoute et d'alerte en matière de discriminations (**Avis**)
- **Point n°2** : point sur la démarche de modernisation de l'action publique, suite au CIMAP du 2 avril 2013(**information**)
- **Point n°3**: Egalité Femmes/Hommes : plan d'action des ministères chargés des affaires sociales (**information**)
- **Point n°4**: **Information** sur la constitution d'une instance transitoire de concertation dans les secteurs sport, jeunesse, éducation populaire et associative
- **POINT n°5**: **questions diverses**

L'UNSA- Itefa se pose la question de la multiplication des instances nationale comme régionales pour lesquelles les partenaires sociaux sont convoqués pour information et non pour avis : nous n'avons pas eu la même lecture de la loi sur le dialogue social ! et l'impression d'être devenus des écoutants, si possible disciplinés, nous inquiète fortement à un moment où des réformes et chantiers se font en urgence et transforment profondément notre « paysage ministériel et interministériel », sans qu'une concertation réelle soit mise en place avec les OS représentatives.

Au contraire, nous enregistrons un certain recul des débats et des négociations.

A - Ainsi, l'information sur la démarche de modernisation de l'action publique, tout est décidé : ici comme ailleurs comme semble le démontrer la reconfiguration des DAC avec une information parcellaire pour l'ensemble des agents et leurs représentants encore moins !

Seule certitude : des effectifs en baisse, un service à l'utilisateur déficitaire, des personnels en questionnement, des structures à compétence variable.

Il est vrai que nous vivons « un choc » de déficit dans de nombreux domaines!

B - Plan d'action des ministères sur l'égalité Hommes-femmes : encore une information mais l'UNSA- Itefa est sceptique sur le sujet et sa mise en application réelle puisqu'il n'y a rien à discuter ?

C - Constitution d'une instance transitoire de concertation dans les secteurs sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative est une chose importante pour nos collègues de ce secteur, qui ont du mal, avec raison, à se retrouver dans nos instances et à être gérés parmi les corps communs de la DRH.

Le CTM conjoint est-il le lieu pour évoquer ce sujet, même pour information?

D- Mise en place d'une cellule d'écoute et d'alerte en matière de discriminations : sujet , qui devait recueillir l'avis du CTMC, reporté. !!!

Alors pourquoi ce CTM conjoint réuni pour information alors que d'autres sujets devraient être évoqués pour avis et ne le sont pas avant d'être totalement « bouclés » par les services : la parité a disparu mais les négociations et débats avec les partenaires sociaux sont occultés.

Pourquoi une telle attitude, qui induit des postures réciproques et progressives de méfiance et de rejet : pour donner l'illusion d'un renouveau du dialogue social... ? pour tenir les engagements d'un ministre chargé du dialogue social... ?

Pour l'UNSA-ITEFA, le dialogue social s'exprime et se vit autrement : c'est construire ensemble avec nos différences et nos oppositions en se respectant.

Les partenaires sociaux du privé en sont à demander que le code du travail ne soit pas modifié sans qu'il y ait eu négociation préalable... et dans la fonction publique, notamment dans les ministères sociaux, la démarche devient autre : les autorités commencent par décider et essaient ensuite de convaincre les partenaires qu'il s'agit de bonnes décisions...sur lesquelles ils n'ont eu aucun droit de regard antérieur et même de possibilité d'amendement postérieur.

Alors, « non » à une telle démarche de la part de l'UNSA- Itefa : la patience a des limites et l'exercice devient « chronophage » alors que nous avons des dossiers à défendre et des réunions dans le cadre de nos confédérations/unions nationales.

Les représentants des personnels ne sont pas que des « marionnettes » et ils attendent que vous les associez étroitement à l'évolution de leur cadre professionnel : c'est leur rôle syndical, l'exercice est plus difficile et lourd mais il est aussi plus enrichissant et respectueux de la loi sur le dialogue social.

Alors sachez que nous allons vous écouter aujourd'hui par respect de vos fonctions mais pas par choix réglementaire.

